



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/11/2024, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »
DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Direction – Unité	DG HOME C1
Numéro de poste Sysper:	346102
Personne de contact:	Silvena Pesta
Prise de fonctions souhaitée:	4 trimestre 2024
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux <input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> pays tiers suivants: <input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes:	
<input type="radio"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Délai des candidatures	<input type="radio"/> 2 mois <input checked="" type="radio"/> 1 mois

Présentation de l'entité (nous sommes)

La mission de l'unité C1 est d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre un cadre politique et législatif global, en tant que composante essentielle de la politique migratoire de l'UE, visant à garantir le retour et la réadmission effectifs des ressortissants de pays tiers qui n'ont pas le droit de séjourner légalement dans les États membres de l'UE.

L'unité travaille sur une série de questions, notamment la mise en œuvre de la directive «retour» et de l'acquis connexe, les aspects liés au retour du nouveau pacte sur l'asile et la migration, le mandat de Frontex en matière de retour ainsi que la coopération en matière de réadmission des pays tiers, ainsi que la négociation et la mise en œuvre d'accords et d'arrangements en matière de réadmission.

Présentation du poste (nous proposons)

Élaboration des politiques :

- Contribuer à l'élaboration des politiques de la Direction générale et de la Commission sur la manière de traiter le retour des migrants en situation irrégulière.
- Contribuer à l'élaboration des politiques, des stratégies et de la législation de l'UE sur le retour des migrants en situation irrégulière.
- Fournir des conseils politiques et juridiques sur les questions liées au retour et en particulier en relation avec la directive retour et le pacte sur la migration et l'asile.
- Suivre l'évolution des politiques dans les États membres et au niveau international dans le domaine du retour.
- Contribuer au développement, à la gestion et à l'évaluation des projets et des activités opérationnelles liés au retour

Coordination des activités politiques :

- Établir et entretenir des contacts réguliers avec d'autres DG et services de la Commission qui sont actifs dans le domaine du retour.
- Participer, sous la supervision d'un fonctionnaire, aux réunions et comités interservices pertinents.
- Suivre la mise en œuvre par la Commission et par les États membres du Pacte sur la migration et l'asile, de la stratégie sur le retour volontaire et la réintégration et d'autres développements politiques.
- Préparer et participer, sous la supervision d'un fonctionnaire, aux réunions des groupes d'experts sur le retour.

Communication interne et externe :

- Rendre compte, informer et gérer les dossiers sur les évolutions juridiques et/ou politiques et les résultats des discussions dans le domaine du retour.
- Rédiger des notes d'information, des notes politiques et des discours sur les domaines politiques mentionnés ci-dessus.
- Répondre aux demandes d'informations, aux questions ou aux plaintes des autres institutions européennes, des États membres et du public en général.
- Expliquer les activités de la Direction générale, et en particulier de l'Unité, dans le domaine du retour aux États membres, aux tiers et au public en général, par le biais de présentations lors de conférences, séminaires, ateliers, etc.

Mise en œuvre des politiques :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de retour, notamment dans le contexte du nouveau pacte sur la migration et l'asile.
- Contribuer à l'évaluation et à la mise en œuvre de la politique de retour de l'UE et notamment de la stratégie sur le retour volontaire et la réintégration.
- Contribuer à l'évaluation et à la mise en œuvre de la législation de l'UE relative au retour.
- Participer aux évaluations Schengen sur le retour.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Nous recherchons un candidat possédant une expérience dans l'élaboration de politiques de gestion des migrations et en particulier dans le domaine du retour. Une formation juridique et une expérience dans la gestion des systèmes informatiques aux fins de la gestion des retours sont considérés un atout.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

(¹) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).